

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 février 2023 à 18h00 à Mérindol-les-Oliviers**

Le Conseil communautaire, convoqué le 22 février 2023 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle Jean Bouchet à Mérindol-les-Oliviers

Secrétaire de séance : Monsieur Augustin CLEMENT

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 97

Nombre de voix délibératives : 70

Etaient présents : 57 (dont 4 suppléants)

Éric RICHARD - Annie FEUILLAS - Lionel FOUGERAS - Christian THIRIOT - Jean-Luc PERNET (suppléant)
- Daniel CHARRASSE - Sébastien BERNARD - André DONZE - Pascale ROCHAS - Michel TREMORI - Jean-Michel LAGET - Laurence CHAUDET - Yoann GRONCHI - Denis CONIL - Patrick LEDOUX - Gérard TRUPHEMUS - Pascal CIRER-METHEL - Michel GREGOIRE - Lionel ESTEVE - Philippe LEDESERT - Augustin CLEMENT - Laurent CHAREYRE - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK - Gérard CHAPPON (suppléant) - Didier LAFFITTE - Aurore AMOURDEDIEU - Martine BERGER-SABATIER - Monique BOTTINI - Florence BOUNIN - Christian CARRERE - Pierre COMBES - Thierry DAYRE - Jean-Luc GREGOIRE - Pascal LANTHEAUME - Aurélie LOUPIAS - Nadia MACIPE - Jean-Jacques MONPEYSSSEN - Isabelle TEISSEYRE - Christian TEULADE - Roger VIARSAC - Mireille QUARLIN - Alan PUSTOCH - Martial BONNEFOY - Olivier SALIN - Fabienne BARBANSON - Jean GARCIA - Alain LABROT - Christelle RUYSSCHAERT - Alain BOULET (suppléant) - Christine ROUSSIN - Alexandre PENIGAUT - Patrick TITZ - Gérard PEZ - Alain NICOLAS - Gérard NELH (suppléant) - Marie-Pierre MONIER

Etaient absents ou excusés : 31

Marc HAMARD - Gines ACHAT - François GROSS - Rémy CLEMENT - Philippe CAHN - Sébastien ROUSTAN - Eric LYOBARD - Sébastien DUPOUX - Mathieu ANDRE - Jérôme BOMPARD - Jean-Marc PELACUER - Monique BALDUCHI - Brigitte DUC - Odile TACUSSEL - Christian CORNILLAC - François GIRAUD - Didier GILLET - Géraud BONTOUX - Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Alain MONGE - Gilbert MORIN - Annelise FAREL - Jean-Louis NICOLAS - Didier GIREN - Véronique CHAUVET - Muriel BREDY - Nadège RANCON - Eliane GAUTHIER - Jacques NIVON - Claude SOMAGLINO

Excusés ayant donné pouvoir : 13

José FERNANDES a donné pouvoir à Aurore AMOURDEDIEU - Juliette HAÏM a donné pouvoir à Alexandre PENIGAUT - Stéphanie POUYET a donné pouvoir à Laurent CHAREYRE - Sylvie GARNERO a donné pouvoir à Fabienne BARBANSON - Marie-Christine LAURENT a donné pouvoir à Pierre COMBES - Odile PILOZ a donné pouvoir à Monique BOTTINI - Didier ROUSSELLE a donné pouvoir à Roger VIARSAC - Thierry TATONI a donné pouvoir à Jean-Luc GREGOIRE - Marc BOMPARD a donné pouvoir à Didier LAFFITTE - Claude CHAMBON a donné pouvoir à Jean GARCIA - Alain FRACHINOUS a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Claude BAS a donné pouvoir à Michel GREGOIRE - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN

Adm. Générale - Finances - Marché Publics - Ressources Humaines - Communication - Mutualisation

Rapporteur : Sébastien BERNARD

Administration Générale

002-2023 Renouvellement de la convention d'utilisation du gymnase intercommunal à Buis-les-Baronnies entre le Département de la Drôme, le Collège Henri Barbusse de Buis-les-Baronnies et la CCBDP

Vu les statuts de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale (CCBDP) dans le cadre de ses compétences facultatives ;

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L.214-4 qui prévoit que des conventions sont passées entre les établissements d'enseignement locaux et les propriétaires d'équipements sportifs afin de permettre la réalisation de programmes scolaires de l'éducation physique et sportive (EPS) ;

Considérant la volonté de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale (CCBDP) de renouveler la convention d'utilisation du gymnase intercommunal de Buis-les-Baronnies, par les élèves du Collège Henri Barbusse, avec le Conseil Départemental de la Drôme ;

Considérant les nouvelles conditions de financement du Conseil départemental de la Drôme prenant en compte la hausse du coût de l'énergie ainsi que le rallongement de la durée de la convention à 5 ans (au lieu de 3 ans) ;

Considérant que le Département de la Drôme participe aux frais de fonctionnement des installations sportives pour l'utilisation par les collèges d'équipements non départementaux ;

Considérant que les parties signataires s'accordent à appliquer les tarifs proposés par le Conseil départemental pour l'utilisation du gymnase intercommunal à Buis-les-Baronnies, à savoir :

Equipement	Tarifs 2023
Salle de moins de 500 m ²	7,70 € / heure
Salle de plus de 800 m ²	18,00 € / heure
Salle spécialisée d'escalade	15,40 € / heure

Au vu de la conjoncture particulière de 2022, ces tarifs sont susceptibles d'être révisés, le cas échéant à la baisse, au terme de 1 an en fonction des coûts de l'énergie. Cette modification se fera par avenant.

Considérant que la convention prend effet au 1^{er} janvier 2023 et est reconductible tacitement par année civile, dans la limite de 5 ans.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote décide

POUR : 70

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D'APPROUVER le renouvellement de la convention avec le Collège Henri Barbusse, le Conseil départemental et la CCBDP, pour une durée de 5ans (2023-2027) et d'appliquer les nouveaux tarifs ;

D'AUTORISER le Président à signer la convention et tous documents afférents ;

Transmission en préfecture le : 09/03/23

Mise en ligne le : 09/03/23

Ampliation à : Département

Le Président

Thierry DAYRE

